

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 29 NOVEMBRE 2025

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, M. Paul-Roger GONTARD, M. David FOURNIER, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEG, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, Mme Lilou QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Christian ROCCI, M. Bernard AUTHEMAN, Mme Annick WALDER, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Catherine GAY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Laure MINSSEN par M. Joël PEYRE
M. Fabrice TOCABENS par Mme Isabelle LABROT
Mme Zinèbe HADDAOUI par M. Julien DE BENITO
Mme Laurence LEFEVRE par M. Claude TUMMINO
M. Eric DESHAYES par M. Kader BELHADJ
Mme Isabelle PORTEFAIX par Mme Frédérique CORCORAL
M. Cyril BEYNET par Mme Lilou QUENNESSON
M. Bernard HOKMAYAN par M. David FOURNIER
Mme Françoise LICHIERE par Mme Anne-Catherine LEPAGE
Mme Laurence ABEL RODET par M. Christian ROCCI
Mme Kamila BOUHASSANE par Mme Amy MAZARI ALLEG
M. Thierry VALLEJOS par M. Bernard AUTHEMAN
Mme Anne-Sophie RIGAULT par M. Paul RUAT
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par M. Arnaud RENOUARD
Mme Carole MONTAGNAC par Mme Murielle MAGDELEINE
M. Mouloud REZOUALI par M. Jean-Pierre CERVANTES
Mme Florence ROCHELEMAGNE par M. Michel BISSIERE

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

ETAIENT ABSENT(E)S :

Mme Ghislaine PERSIA

Mme Martine BAREL

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2025

24

ADMINISTRATION GENERALE : Approbation du principe de Délégation de Service Public pour la Gestion et Modernisation du camping municipal d'Avignon.

M. FOURNIER

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Le camping municipal Saint Bénezet est actuellement géré via un contrat de Délégation de Service Public, établi entre la ville d'Avignon et la société commerciale Aquadis Loisirs, dont la dénomination commerciale actuelle est Terracamps.

Ce contrat a débuté le 1er octobre 2010, pour une durée de 15 ans, soit une fin de contrat initiale prévue le 30 septembre 2025.

Il a été prorogé par avenant, du 1er octobre 2025 au 30 septembre 2026, impliquant une modification non substantielle rentrant dans le cadre des articles R. 3135-1 et R. 3135-7 du code de la commande publique (CCP).

Pour s'assurer de l'optimisation de la gestion de cet équipement dans toutes ces composantes, la Ville a fait réaliser un diagnostic de l'activité et des installations du camping, permettant de poser des orientations stratégiques pour l'avenir.

VOLONTE DE LA VILLE

La ville d'Avignon a défini plusieurs priorités pour le futur camping, notamment améliorer l'offre de la qualité d'accueil et l'agencement du site afin de renforcer son rôle dans l'offre touristique locale et régionale.

Elle souhaite également développer une offre d'hébergements respectueuse de l'identité du territoire et de son environnement, tout en maintenant la mixité sociale des publics accueillis.

Enfin, la Ville entend favoriser l'ancrage du camping dans le paysage touristique et développer des partenariats locaux, tout en accroissant ses recettes grâce à une hausse de la redevance liée au chiffre d'affaires du camping.

CHOIX DU MODE DE GESTION

Conformément à l'article L. 1411-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les assemblées délibérantes des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements publics se prononcent sur le principe de toute délégation de service public local. Elles statuent au vu d'un rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire.

Ce rapport est joint en annexe de la présente délibération.

Une réflexion exhaustive a été menée sur l'ensemble des modes de gestion envisageables, afin d'analyser les conditions de gestion les plus favorables pour l'exploitation et la modernisation du Camping municipal d'Avignon Saint Bénezet.

Dans ce contexte, et en faisant référence au principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales, le choix d'un mode de gestion, par l'assemblée délibérante de la ville d'Avignon, constitue un véritable enjeu pour éviter un transfert du portage des risques vers les usagers du service public.

Au regard de l'analyse des modes de gestion figurant en annexe de la délibération, il apparaît que le mode de gestion le plus adapté aux besoins et objectifs de la Ville est celui d'une **gestion externalisée dans le cadre d'une concession de type délégation de service public**, régie par les articles L. 1411-1 et suivants du CGCT, et R. 3114-1 et suivants du code de la commande publique.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1413-1 du CGCT, la Commission Consultative des Services Publics Locaux a été saisie et a rendu un avis favorable le 6 novembre 2025.

De même, le Comité Social Territorial a été informé le 23 octobre 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29, et L 1411-1 et suivants,

Vu le code de la commande publique, et notamment les articles R. 31114-1 et suivants,

Vu l'avis de la Commission Consultative de Services Publics Locaux en date du 6 novembre 2025,

Vu l'information portée auprès du CST en date du 23 octobre 2025.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Administration générale, finances et personnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

- **APPROUVE** le principe de la concession du type délégation de service public pour l'exploitation et la modernisation du Camping municipal d'Avignon Saint Bénezet ;
- **APPROUVE** les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur délégataire, décrites dans le rapport du choix de mode de gestion annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à lancer la procédure de délégation de service public, à prendre les actes nécessaires dans le cadre de cette procédure, et à signer tout document y afférent.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Maire

Mme Cécile HELLE

Le Secrétaire de Séance

Mme Anne-Catherine LEPAGE



PARVENU A LA PREFECTURE LE 04/12/2025

ACTE PUBLIE LE 05/12/2025

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :